

INTERVENTION CLAUDE JAPHET CIP MARSEILLE

Le Gouvernement a toujours privilégié la maîtrise médicalisée et a toujours mis en œuvre la maîtrise comptable.

La mise en place du générique en France en est une fois de plus la preuve.

De part l'accord Etat-Officine, il a voulu, par la substitution, que le pharmacien soit le véritable acteur du développement du générique en France. C'était pour lui le moyen de faire baisser le montant de prise en charge supporté par l'Assurance-maladie par la vente d'un médicament moins cher que celui prescrit. Bien entendu pour rendre le phénomène attractif assurance-maladie comme pharmaciens devaient en être les bénéficiaires, c'est la raison pour laquelle a été institué pour l'officine : marge générique = marge princeps et que des conditions commerciales différentes de celles des médicaments ont été instituées.

Par contre, en décembre 2002 alors que le générique connaissait une fois de plus une croissance suite à l'accord avec les médecins et la prescription en dénomination commune, la maîtrise comptable a pris le pas sur cette maîtrise médicalisée par la mise en place du TFR. L'Etat mettait en place un nouveau dispositif permettant de faire baisser de façon brutale le montant de prise en charge en fixant arbitrairement un prix de remboursement. C'était également une façon directe et indirecte d'imposer aux laboratoires de princeps l'alignement du prix de leurs spécialités sur le TFR.

Il est vrai que le droit de substitution accordé aux pharmaciens a eu trois conséquences pour les industriels :

- Le pharmacien est devenu un véritable acteur dans la chaîne du médicament, il a perturbé les habitudes des laboratoires qui ne reconnaissaient que le médecin comme seul interlocuteur. Du jour au lendemain, le pharmacien devenait incontournable et changeait tous les plans de développement des laboratoires industriels pharmaceutiques.
- De nouveaux acteurs industriels sont arrivés sur le marché : les génériqueurs.
- Ces derniers ont déclenché, afin de conquérir des parts de marché, une véritable guerre des conditions commerciales. Si après une période d'euphorie les remises sont revenues à ce que la loi imposait, les marges arrières ont pris le pas et ont atteint des niveaux que mêmes la GMS ne pouvait atteindre.

Ainsi après trois ans de développement des génériques, le Gouvernement fin 2002 a considéré que tout cela n'allait pas assez vite et que les gains réalisés par l'Assurance-maladie n'étaient pas suffisants. Prenant appui sur certains groupes pharmaceutiques, le Gouvernement a mis en place le TFR. Le prétexte invoqué a été une substitution insuffisante pour un certain nombre de groupes qui ont été sanctionnés du fait d'une pénétration du générique inférieure à 45 %. D'autre que moi vous on dit ou vous diront que les conséquences de l'instauration du TFR dans ces groupes a vu la progression de la substitution stoppée voire maintenant une régression.

Aujourd'hui la politique de l'Etat est d'aller encore plus vite, c'est pourquoi plusieurs mesures sont envisagées :

- Mise en place d'un TFR dans les groupes dont le taux de pénétration est supérieur à 80 ou 90 % car dans ces groupes, considérant que les laboratoires génériqueurs sont dans une situation de monopole de fait et qu'il n'y a plus rien à gagner dans la substitution, l'Etat préfère récupérer dans la suppression de la marge générique = marge princeps tout le bénéfice des efforts consentis par les pharmaciens.
- Voyant l'envolée des remises des marges arrières, l'Etat veut trouver des moyens d'en récupérer une partie.

Si tel était le cas, et si de telles mesures devaient être prises, cela aurait inmanquablement comme effet un désengagement des pharmaciens, une fragilisation des laboratoires génériqueurs et une disparition définitive de la substitution et du développement du générique en France. Une fois de plus nous verrions une généralisation de la maîtrise comptable et l'incapacité de gérer la concurrence source de gains pour la collectivité.

Si pour certains, le TFR est une réponse immédiate à un problème de coût pour l'Assurance-maladie, s'il est également une réponse au juste prix du médicament, s'il est une réponse à la demande de certains laboratoires au développement de l'innovation, le TFR en contrepartie entraînera la mort du générique en France.